

l'économie agricole et une Division de l'information, de même qu'un Office d'ajustement agricole, une Commission des produits laitiers et une Commission des produits forestiers.

**Québec.** L'objectif du ministère de l'Agriculture du Québec est de favoriser le développement agricole du Québec par une utilisation optimale des ressources du milieu, à l'aide des moyens et des techniques les mieux adaptées aux besoins actuels et anticipés. Programmes et législations sont constamment tenus à jour afin de coller aux réalités du milieu, et on se préoccupe avant tout de la modernisation de l'agriculture.

La direction du ministère est assurée par le ministre, de qui relèvent également la Raffinerie de sucre du Québec, l'Office du crédit agricole, la Régie des marchés agricoles et la Régie de l'assurance-récolte, que gèrent par ailleurs des conseils d'administration autonomes. Sous la direction générale du ministre, le sous-ministre est responsable de l'administration du ministère, de la coordination des politiques et de la réalisation des programmes qui en découlent. Il est assisté dans ses fonctions par trois sous-ministres adjoints, de qui relèvent trois grandes Directions générales: Production, Recherche, Enseignement et Administration, et Commercialisation.

La Direction générale de la production est la plus importante du ministère, puisque ses principaux services et leurs divisions sont directement à la disposition de l'agriculteur. Elle est chargée des services vétérinaires, des productions animales, des bureaux et laboratoires régionaux, des projets spéciaux, du génie et des productions végétales. Les services vétérinaires s'occupent de la santé animale, de l'inspection des viandes, des laboratoires provinciaux de Québec et de St-Hyacinthe ainsi que du Centre de distribution des médicaments vétérinaires de St-Hyacinthe. Ils sont également responsables de la salubrité des viandes dans les établissements d'abattage et de transformation qui adhèrent au programme d'inspection «Approuvé-Québec». La section des productions animales couvre l'insémination artificielle et la zootechnie. La section du génie s'occupe des machines agricoles, des travaux mécanisés, des constructions rurales et de l'hydraulique agricole. Le secteur des productions végétales comprend les grandes cultures et l'horticulture, de même que l'évaluation des dommages aux récoltes non assurées et le laboratoire des sols et des végétaux. Les programmes de vulgarisation agricole et ceux à l'intention des jeunes agriculteurs sont gérés par les bureaux et laboratoires régionaux de la Direction de la production, qui s'occupent également de l'administration des programmes conjoints.

Par l'entremise de la Direction générale de la recherche, de l'enseignement et de l'administration, le ministère effectue de la recherche pratique directement applicable à l'agriculture au niveau de la ferme, exécute un programme d'enseignement agricole et assure une administration efficace du budget.

La recherche et l'enseignement intéressent la protection des cultures, les sols, l'apiculture et l'acériculture, les stations de recherche et les instituts de technologie agricole de La Pocatière et de St-Hyacinthe. Le sous-ministre adjoint responsable de la Direction est président du Conseil des recherches du Québec, centre de coordination et de promotion de la plus grande partie de la recherche agricole effectuée au Québec. Le Conseil oriente la recherche vers des domaines précis et veille à ce qu'elle soit exécutée en fonction des besoins spécifiques de l'agriculture québécoise. Il maintient des relations étroites avec les organismes de recherches du gouvernement fédéral. Dans l'établissement de ses priorités, il consulte le Conseil des productions végétales et le Conseil des productions animales du Québec.

Les services administratifs et financiers rattachés à cette Direction générale comprennent les archives, les concessions de terres, les frais de voyages, le pourvoyeur et les subventions et primes. Quant au service du personnel, qui complète les structures de la Direction, il inclut la main-d'œuvre agricole et la protection civile.

La Direction générale de la commercialisation, par le biais de ses services et divisions, est à la disposition à la fois de l'agriculteur et du consommateur. L'élément commercialisation comprend les secteurs suivants: études économiques (production, distribution, synthèses et perspectives), mise en marché des produits agricoles (promotion et prospection des marchés) et aide technique à l'industrie alimentaire (développement industriel et organisation des entreprises). Outre la commercialisation proprement dite, on retrouve les services et divisions chargés du contrôle des produits laitiers et carnés, de la surveillance des garanties, de la prévention et répression des fraudes par le contrôle de la qualité et du laboratoire de chimie alimentaire.

**Ontario.** Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario dirige toute une